

lection n'a eu lieu qu'en 1896. Nous avons eu un autre remaniement en 1902, et l'élection a eu lieu en 1904. Dans chaque cas, le remaniement a été basé sur le chiffre de la population tel qu'il était connu. Mais dans ce cas-ci, le Gouvernement voudrait nous convaincre que la présente délimitation devrait être basée sur la population probable de ces districts dans quelques années.

M. SCOTT : Comment se fait-il que lors du dernier remaniement pour le parlement fédéral on a donné à la partie nord de ces territoires, particulièrement à la partie est, une représentation beaucoup plus forte que celle que justifiait l'application stricte des chiffres du recensement.

M. INGRAM : Nous faisons cela pour notre Parlement, pas pour un autre. C'était notre droit et notre devoir de le faire.

M. SCOTT : L'honorable député me permettra de lui dire que cela a été fait à la suite d'une entente avec son chef (M. R. L. Borden) et que l'on a pris en considération alors le fait que la population se porterait en plus grand nombre dans cette région à cause de la construction du chemin de fer.

M. R. L. BORDEN : Puisque l'honorable député (M. Scott) fait cette assertion, je suppose qu'il doit être bien sûr de ce qu'il dit ; mais je dois lui déclarer que je ne crois pas que la question m'ait été présentée de cette manière.

M. SCOTT : Il est connu qu'on a donné à cette partie du pays une représentation plus nombreuse. Quelle autre raison que celle-là peut-on avoir donnée pour justifier cette action ?

M. R. L. BORDEN : Ce que je me rappelle, c'est que nous avions à faire la délimitation de dix circonscriptions. Les députés des Territoires des deux partis se sont réunis pour étudier la question et ont fixé les frontières des nouvelles circonscriptions, et j'ai compris alors que tout le monde était d'avis que la délimitation avait été faite d'une façon équitable au point de vue de la population.

M. SCOTT : Des députés conservateurs ont approuvé la délimitation d'alors. Sur quel principe peuvent-ils l'avoir approuvée à moins que ce ne soit de la manière que j'ai dit ?

M. R. L. BORDEN : Je sais que ces députés ont approuvé la délimitation proposée. Mais l'honorable député (M. Scott) a dit que j'avais donné mon adhésion à un principe, et je dis que cela est du nouveau pour moi, car je ne m'en souviens aucunement.

M. INGRAM : Mais supposons que nous ayons adopté ce principe, nous n'agissions alors que pour nous-mêmes, pour notre propre Chambre. Ce n'est pas du tout la même chose aujourd'hui ; nous faisons la délimitation des circonscriptions pour la chambre provinciale.

M. INGRAM.

M. SCOTT : Puisque nous avons adopté ce principe, alors je ne vois pas pourquoi nous ne l'adopterions pas aujourd'hui.

M. INGRAM : Mais nous faisons la délimitation des districts pour une autre législature. Si cette législature n'aime pas notre délimitation, elle pourra défaire notre ouvrage et avoir une autre élection.

M. SCOTT : Les gens viennent à se fatiguer des élections. On en est fatigué à London.

M. PATERSON : Laissez-les parler.

M. INGRAM : Le ministre des Douanes prend les choses bien tranquillement de ce temps-ci. Mais je me rappelle qu'il n'y a pas très longtemps encore il suffisait de prononcer le mot de "remaniement" et l'honorable ministre commençait à parler d'un ton de voix tel que si les portes de la Chambre avaient été ouvertes, on aurait pu l'entendre à Montréal. Il était très indigné contre la méchanceté du remaniement tory.

M. PATERSON : Je proposais seulement à l'honorable député d'Assiniboia-ouest (M. Scott) et à l'honorable député d'Elgin-est (M. Ingram) d'aller continuer leur discussion dans une chambre de comité, afin de permettre aux autres députés de voter.

M. INGRAM : L'honorable ministre (M. Paterson) s'opposait fortement autrefois au vote des Indiens. Aujourd'hui il croit qu'un Indien est aussi bon qu'un blanc. Il peut entendre parler de remaniement sans que sa bonne humeur en souffre. Tout dépend de ceux qui font le remaniement. Il y eut un temps où les renseignements qu'on a déposés sur le bureau de la Chambre à l'appui de la délimitation que l'on propose auraient été bien loin de le satisfaire.

M. PATERSON : Je suis absolument satisfait.

M. INGRAM : Oui, l'honorable ministre est satisfait parce que c'est son parti qui gouverne. J'ai vu un temps où il n'aurait pas été aussi satisfait.

M. PATERSON : Je croyais que l'honorable député (M. Ingram) n'était pas dans la Chambre à cette époque.

M. INGRAM : J'ai souvent entendu dans cette Chambre l'honorable ministre discourir sur cette question. S'il y avait un sujet dans lequel il brillait réellement, c'était certainement ce qu'il appelait l'inique "gerrymander" du parti tory. L'honorable ministre dit que je n'étais pas dans la Chambre. Mais il n'était pas nécessaire que je fusse dans la Chambre pour l'entendre. Je connais des gens qui étaient à Montréal et qui l'entendaient parler dans cette Chambre. L'honorable ministre se rappelle cela parfaitement. Je l'ai entendu moi-même parler il n'y a pas bien longtemps dans un comté rural pas très éloigné d'ici, mais il a pris bien soin de ne rien dire de ce rema-